



Sion, le 11 décembre 2006

Assainissement des caisses de retraite - COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour une simple question de timing, la FMEF redéposera son recours au TF

La Fédération faîtière de la fonction publique valaisanne (FMEF) déposera une nouvelle fois son recours au Tribunal Fédéral contre la loi d'assainissement des caisses de pensions. Un changement légal rend nécessaire cette manœuvre purement formelle. Sur le fond, rien ne change.

La FMEF redéposera vers la fin janvier 2007 son recours au TF contre la loi d'assainissement des caisses de pensions publiques. Explication : le Tribunal fédéral vivra dès le premier janvier prochain sous le régime d'une nouvelle loi. Dès lors, le délai de dépôt des recours sera fixé à trente jours après l'échéance d'un éventuel délai référendaire. Le Parlement a voté la loi le 28 octobre dernier. Le délai référendaire (90 jours) court donc jusqu'au 28 janvier. Cette date passée, et en l'absence de tout referendum, la FMEF pourra déposer son recours dans le bon timing.

Rien ne change sur le fond. Le TF a décidé de traiter le recours de la FMEF sous le régime de la nouvelle loi 2007 pour des raisons purement pratiques, de façon à mettre tous les éventuels recourants sur le même pied. La décision des juges de Mon Repos ne porte en rien sur le fond. Elle ne préterite aucunement les chances d'aboutissement ou de rejet. Il s'agit d'un simple réglage de calendrier. La FMEF déposera le même recours. Ce nouveau délai lui permettra même de l'étoffer avec de nouveaux exemples survenus dans l'intervalle. Les juristes de la Fédération savaient la probabilité d'une telle décision. Mais comme ils ne pouvaient en être sûrs, ils ont préféré la précaution au risque, et déposé le recours sous l'ancien modus (délai de 30 jours après la décision du Parlement).

On le rappelle, ce recours contestera l'égalité des sacrifices, argument majeur du Gouvernement et du Parlement pour justifier la loi. Il dénoncera également la violation de trois conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), ratifiées par la Suisse.

Informations complémentaires: Michel Perruchoud, secrétaire général de la FMEF, au 079 701 73 63.